



HAL
open science

Les parlers du Croissant : des parlers minorisés et marginalisés

Maximilien Guérin

► **To cite this version:**

Maximilien Guérin. Les parlers du Croissant : des parlers minorisés et marginalisés. Stéphanie Noirard. Transmettre les langues minorisées : entre promotion et relégation, Presses universitaires de Rennes, pp.129-141, 2022, 978-2-7535-8185-2. halshs-03501905

HAL Id: halshs-03501905

<https://shs.hal.science/halshs-03501905v1>

Submitted on 5 Mar 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

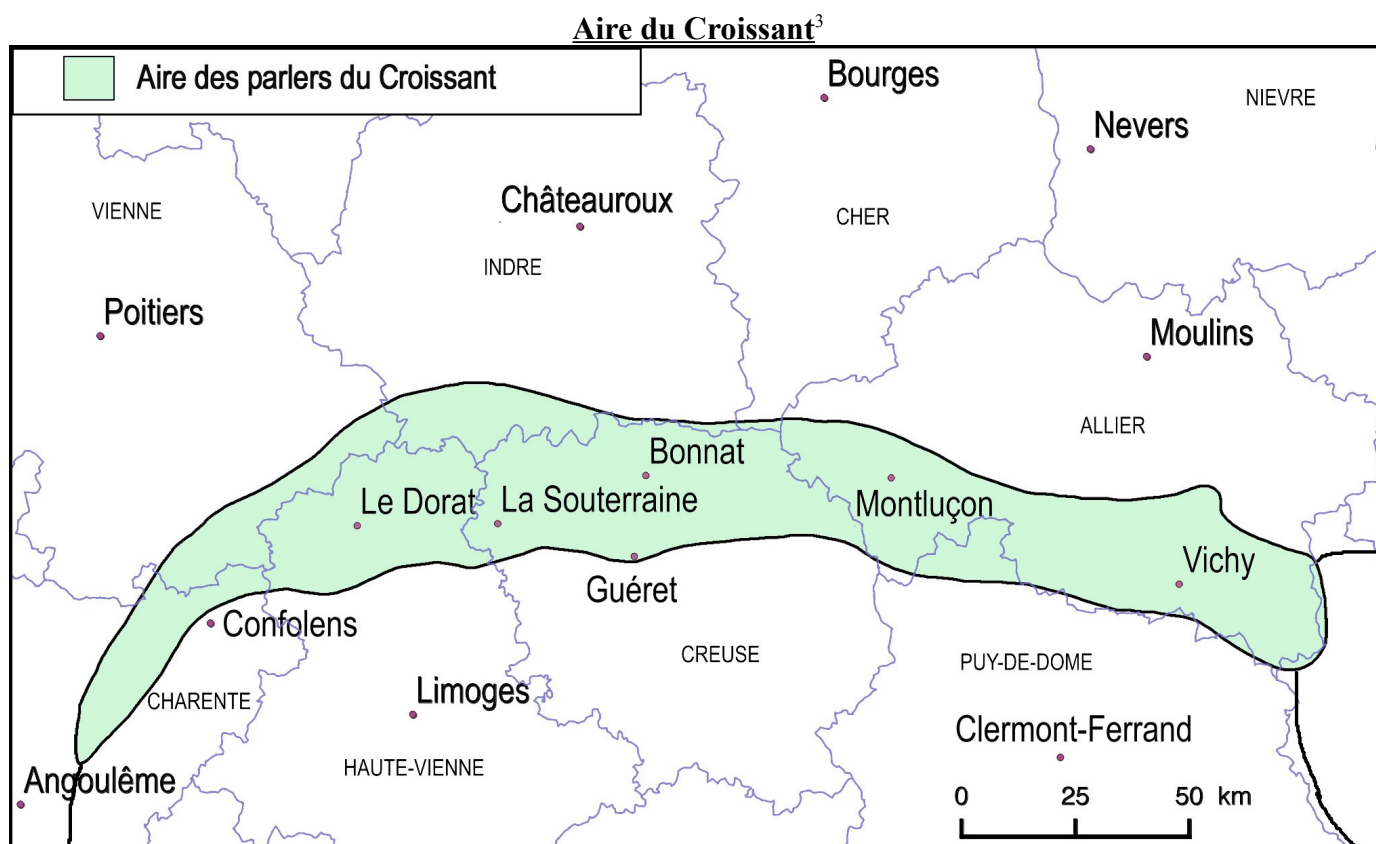
L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Les parlers du Croissant : des parlers minorisés et marginalisés

Maximilien Guérin
CNRS – LLACAN

Introduction

La zone linguistique dite du Croissant (Brun-Trigaud, 1990) correspond à la frange nord du Massif central, autour de laquelle elle dessine une demi-lune sur les cartes ; d'où le terme de « Croissant », introduit par Ronjat (1913). Dans cette zone, on pratique traditionnellement des parlers¹ gallo-romans de transition, présentant simultanément des traits typiques des variétés d'oc (occitan limousin, occitan auvergnat), d'oïl (français, poitevin-saintongeais, berrichon, bourbonnais d'oïl) et de francoprovençal. On peut distinguer deux grandes variantes pour ces parlers. Les variétés parlées à l'ouest de Bonnat sont généralement appelées « marchois », en référence à l'ancien comté de la Marche, dont le territoire correspond en partie à l'aire linguistique de ces variétés. Les variétés parlées à l'est de Bonnat (surtout dans le département de l'Allier) sont généralement appelées « bourbonnais » ou « bourbonnais d'oc² », en référence à l'ancien duché de Bourbon, dont le territoire correspond en partie à l'aire linguistique de ces variétés.



- 1 Le terme « parler » est un terme relativement neutre, « défini d'un point de vue géolinguistique désignant, d'une façon générale et sans préjuger de leur statut [langue, dialecte, etc.], les moyens de communication verbale propres à un groupe au sein d'une communauté linguistique » (Neveu, 2011, p. 264).
- 2 On distingue généralement le « bourbonnais d'oïl », variété d'oïl parlée dans le nord de l'Allier, du « bourbonnais d'oc », variété du Croissant parlée dans le sud de l'Allier et le nord du Puy-de-Dôme.
- 3 Carte élaborée par Guylaine Brun-Trigaud dans le cadre du projet ANR Croissant.

Les recherches linguistiques les plus récentes tendent à montrer qu'il s'agit de parlers historiquement oc ayant subi une importante influence oïl (Quint, 1996, 1998 ; Guérin, 2019, 2020). Ainsi, le lexique fondamental et la morphologie sont oc, alors que le lexique moderne, la phonologie et la syntaxe sont plutôt oïl. Les parlers du Croissant forment un continuum dialectal au sein duquel la variation est très importante, particulièrement sur un axe nord-sud. Pour des parlers espacés d'une vingtaine de kilomètres, l'intercompréhension peut s'avérer difficile.

Aujourd'hui encore, les parlers du Croissant restent des parlers très peu étudiés et mal connus. En effet, les spécialistes du domaine d'oïl comme ceux du domaine d'oc ont souvent négligé le Croissant, chaque communauté scientifique et linguistique considérant que ces parlers présentaient trop d'interférences de l'autre aire pour être considérés comme des variétés oïl ou oc à proprement parler. Ainsi, à ce jour, les études consacrées aux parlers du Croissant restent peu nombreuses. On compte plusieurs études dialectologiques (Mietzke, 2000 ; Tillinger, 2013 ; etc.), quelques monographies consacrées à un parler spécifique (Brun-Trigaud, 1993 ; Quint, 1991, 1996), ainsi qu'un grand travail de synthèse étudiant l'histoire de l'étude de la limite oc-oïl ainsi que du concept « Croissant » (Brun-Trigaud, 1990).

À notre connaissance, il n'existe aujourd'hui aucune étude consacrée à la question de la situation sociolinguistique de ces parlers. L'objectif de cet article est de fournir un panorama de cette situation. Après avoir brièvement retracé l'histoire linguistique de cette zone, nous présenterons la situation sociolinguistique actuelle du Croissant. Nous aborderons ensuite la prise de conscience des locuteurs vis-à-vis de cette situation, et les réactions concrètes que cette prise de conscience a suscitées. Enfin, nous discuterons des questions d'identités linguistique et culturelle⁴.

1. Histoire linguistique du Croissant

Dans le Croissant, presque tous les locuteurs sont bilingues depuis au moins le XIX^e siècle. Ce bilinguisme ancien est en grande partie dû à la démographie et à la qualité agricole des terres. En effet, la démographie a beaucoup augmenté dans cette région (Moulin, 1994, p. 40-42), arrivant à un pic de population au milieu du XIX^e siècle. Par ailleurs, dans tout le nord du Massif central, le climat est rude et les sols de qualité médiocre. La culture céréalière, la polyculture et l'élevage étaient incapables d'assurer à elles seules la subsistance de la population devenue importante (Moulin, 1994, p. 42-45). Les habitants ont donc dû, pour une grande proportion d'entre eux⁵, s'exiler une grande partie de l'année (huit ou neuf mois, parfois plus) pour travailler comme maçons, tailleurs de pierres ou paveurs dans les grandes villes de France (notamment Paris et Lyon). Il s'agit de ce qu'on appelle aujourd'hui les « maçons de la Creuse⁶ ». Cette appellation un peu restrictive désigne en fait tous les marchois et bourbonnais, pas seulement les Creusois⁷. Ces fameux maçons passaient donc la majeure partie de l'année dans des villes où le français était l'unique langue véhiculaire. Ils étaient donc tous bilingues, et ils ont ensuite ramené la pratique du français dans leur région d'origine (Moulin, 1994, p. 265).

Malgré ce bilinguisme, la langue locale s'est majoritairement transmise et est restée la langue vernaculaire jusqu'au milieu du XX^e siècle. La Seconde Guerre mondiale, et surtout les événements qui ont suivi, ont constitué une véritable rupture. Ainsi, après cette guerre, le « processus de disparition » de la langue s'est clairement mis en place, avec la rupture de la transmission générationnelle. Plusieurs causes différentes peuvent être identifiées pour ce processus : la politique linguistique de l'État français à l'égard des langues régionales ; le rôle de l'école publique dans la vision que les locuteurs ont de leur parler ; l'industrialisation et la « modernisation » ; l'accélération de l'exode rural ; le développement des médias audiovisuels. Toutes ces causes peuvent être considérées comme des facteurs ayant modifié la culture de la population⁸ (Crystal, 2000, p. 76-88).

4 Cette recherche s'insère dans les projets suivants, gérés par l'Agence nationale de la recherche : ANR-17-CE27-0001-01 (projet « Les parlers du Croissant : une approche multidisciplinaire du contact oc-oïl ») et ANR-10-LABX-0083 (programme « Investissements d'Avenir », Labex EFL, Axe 3, Opération LC4 - « Les parlers du Croissant : une aire de contact entre oc et oïl »).

5 Cette proportion représentait 32 à 38 % des hommes adultes en Creuse au XVIII^e siècle (Moulin, 1994, p. 18).

6 Pour un aperçu de la vie des maçons creusois au milieu du XIX^e siècle, voir l'autobiographie de Martin Nadaud (1895).

7 La Creuse ayant tout de même été le département le plus touché par le phénomène.

8 *Factors which change the people's culture.*

1.1. La politique linguistique de l'État français

La politique linguistique de l'État français est guidée, au moins depuis la Révolution, par une volonté d'éradication des langues régionales⁹. Sous l'Ancien Régime, la politique linguistique visait exclusivement la langue administrative et, par extension, la langue des élites (nobles, clercs, bourgeois), mais ne s'intéressait pas aux masses, généralement analphabètes et exclues des décisions politiques (Certeau, Julia et Revel, 2002, p. 11). À partir de la Révolution française, la politique linguistique devient plus précise et plus générale ; la volonté devient explicite, comme en témoigne le titre du célèbre rapport de l'abbé Grégoire de 1793 : *Rapport sur la nécessité et les moyens d'anéantir les patois et d'universaliser l'usage de la langue française*. À partir de cette époque va réellement commencer une « guerre des langues » en France¹⁰. Cette politique reposait, à l'origine, sur la volonté d'unifier la nation sur le plan linguistique, en imposant la « langue de la Révolution », c'est-à-dire le français¹¹. Selon le rapport de Grégoire, plus de 45 % des Français ne parlaient pas ou presque pas le français, et seul les 2/5^e de la population étaient francophones natifs (Calvet, 2002, p. 218). Les révolutionnaires craignaient que « l'existence de langues autres que le français sur le territoire national ne soit une arme pour l'ennemi, un terrain privilégié pour la subversion » (Calvet, 2002, p. 218). La politique linguistique mise en place à cette époque a perduré, sous des formes plus ou moins différentes, jusqu'à nos jours. On observe néanmoins une renaissance de l'intérêt pour les langues locales au XIX^e siècle, mais cela ne concerne que certaines « grandes » langues régionales comme le breton ou l'occitan (Calvet, 2002, p. 233-239). En 1951 est votée la première loi allant, dans une certaine mesure, contre la politique linguistique mise en œuvre jusqu'alors : la loi Deixonne. Cette loi permet l'enseignement facultatif des langues régionales dans les établissements d'enseignement secondaire. Cependant, elle ne concerne que quatre langues (breton, basque, catalan, occitan), excluant de fait les autres langues régionales, et notamment les parlers du Croissant.

De fait, l'absence de reconnaissance du Croissant comme une aire linguistique, tant par les pouvoirs politiques que par les locuteurs eux-mêmes, lui a clairement porté préjudice dans le cadre des politiques linguistiques. En effet, n'ayant ni reconnaissance identitaire affirmée (contrairement au breton ou au corse), ni reconnaissance d'une forme standard clairement identifiée (contrairement au basque ou aux variétés méridionales de l'occitan), il était difficile, pour ne pas dire impossible, aux parlers du Croissant de bénéficier des rares lois ou initiatives en faveur des langues régionales. Dans le même temps, ces parlers ont subi les conséquences de la politique linguistique de l'État, notamment dans le cadre de l'école publique républicaine.

1.2. Le rôle de l'école publique dans la vision que les locuteurs ont de leur parler

C'est à partir de la massification de l'enseignement primaire que l'État français va réellement concrétiser sa volonté « d'anéantir les patois ». Sous la III^e République, via les lois Jules Ferry, est instituée l'école publique républicaine. L'enseignement est rendu gratuit et obligatoire, et tous les enseignements doivent être en français (Calvet, 2002, p. 227). Si ces réformes sont objectivement progressistes – permettant à la majeure partie de la population d'être instruite et alphabétisée (en français) –, elle condamne à mort les langues locales (Calvet, 2002, p. 227). Cette réforme de l'enseignement en France va de pair avec la volonté « civilisatrice » que Jules Ferry défendait. Il considérait que « les peuples civilisés ont un devoir, celui d'apporter un peu de civilisation aux peuples sauvages. Dans cette division manichéenne, Arabes, Basques, Bretons, Africains, Occitans sont du même côté de la barrière, du côté des sauvages » (Calvet, 2002, p. 228). Ce « devoir de civilisation » prôné par Jules Ferry débouchait irrémédiablement sur la nécessité d'éradiquer les langues locales. Plusieurs mesures humiliantes ont alors été mises en place sur tout le territoire, afin de contraindre les enfants à ne plus parler leur langue maternelle. La mesure la plus représentative est celle du symbole (ou du signe), illustrée par le témoignage suivant :

« Le matin, en entrant en classe, le maître remet au premier élève de la division supérieure un sou marqué d'une croix faite au couteau, ou tout autre signe permettant de le reconnaître. Ce sou s'appelle le *Signe*. Il s'agit pour le possesseur, pour le *signeur* comme disent les élèves, de se débarrasser du sou en le donnant à un autre élève qu'il aura surpris prononçant un mot de patois¹². »

9 Hagège (2000, p. 131-133) parle de « langues immolées sur l'autel de l'État ».

10 Pour reprendre l'expression proposée par Calvet (1999).

11 Les révolutionnaires étant, pour la majorité et pour les plus influents d'entre eux, des francophones.

12 Boitiat B., *Correspondance générale de l'instruction publique primaire*, 15 octobre 1893 (cité par Calvet, 2002, p. 229).

L'élève qui détenait le symbole (ou signe) à la fin de la journée recevait une punition ; et on recommençait le lendemain.

Ces mesures ont eu un impact important sur les locuteurs des parlers du Croissant, notamment en ce qui concerne la transmission générationnelle et la vision qu'ils ont de leur parler. Nous avons rencontré et discuté avec des locuteurs nés entre 1925 et 1945, originaire de plus d'une vingtaine de communes différentes, de tout le Croissant. La majorité a vécu l'entrée à l'école au mieux comme un choc, au pire comme un traumatisme, sur le plan linguistique. Presque tous ont connu les interdictions de parler « patois » et les punitions qui l'accompagnaient ; plusieurs ont également connu le symbole. Dans certaines communes, les instituteurs n'avaient pas mis en place de mesures humiliantes. Néanmoins, il était tout de même interdit de parler en idiome local, et les enfants, en entrant à l'école, ont dû apprendre à lire et écrire une langue qu'ils ne parlaient pas (le français). Beaucoup ont le sentiment que cela a considérablement impacté leur apprentissage et, encore aujourd'hui, beaucoup sont convaincus que leur « patois » est responsable de ces problèmes. Beaucoup ont considéré (et considèrent encore) que la connaissance du « patois » a freiné leur apprentissage et leur a fait subir des punitions et humiliations – alors qu'on pourrait faire l'analyse inverse en supposant que ce serait plutôt les mesures mises en place par le ministère et les écoles qui seraient plutôt responsables de ces punitions. En conséquence, une fois adulte, l'immense majorité a pris la décision de ne parler qu'en français au sein du foyer familial, afin que les enfants soient francophones en arrivant à l'école et ne subissent pas ce qu'eux-mêmes avaient subi.

Par ailleurs, l'école a également transmis la démarche « civilisatrice » derrière ces mesures, impactant la vision que les locuteurs ont de leur parler. Beaucoup ont longtemps considéré (et considèrent parfois encore) que leur langue maternelle n'est qu'un patois sans intérêt, juste bon à être utilisé dans le village pour parler de sujets concrets et locaux.

1.3. L'industrialisation et la « modernisation »

Après la Seconde Guerre mondiale, fut mis en place le plan Marshall. Ce vaste programme de prêts entre les États-Unis et plusieurs pays d'Europe avait pour objectif officiel d'aider et d'accélérer la reconstruction des villes et des installations détruites ou endommagées lors de la guerre. Au-delà de son rôle dans la reconstruction du pays, ce plan permit également à l'État français d'industrialiser et de « moderniser » massivement les campagnes.

Avant la guerre, les zones rurales du Croissant (représentant la quasi-totalité de cette région) disposaient d'infrastructures et d'outillages très différents de ceux utilisés aujourd'hui. La structure sociale était également très différente. En effet, mis à part quelques grands domaines, une grande partie des terres étaient découpées en petites parcelles, sur lesquelles était installée une famille. Cette famille réunissait généralement trois générations sous le même toit. Tous vivaient de polyculture-élevage, dont une large part consacrée à l'agriculture vivrière. La plupart des petits propriétaires élevaient des poules et des cochons, avaient quelques têtes de bétail et cultivaient plusieurs céréales et légumes. L'outillage était généralement manuel (faux, faucille, croissant, etc.) ou à traction animale (charrue, charrette). Ce type d'outil impliquait la présence de plusieurs artisans spécialisés tels que les charrons ou les maréchaux-ferrants. Les infrastructures étaient assez peu développées. En effet, peu de gens disposaient de l'eau courante, mais beaucoup de monde avait un puits. Mis à part quelques départementales, les routes étaient généralement des chemins de terre permettant de passer d'un village ou d'un terrain à l'autre. Enfin, la plupart des gens n'avaient ni électricité, ni téléphone, et les automobiles étaient très rares.

Le plan Marshall a modifié profondément et relativement rapidement tous ces aspects. Il a notamment permis de généraliser l'achat de tracteurs et autres engins agricoles motorisés. Ce simple fait a eu des conséquences très importantes : disparition de professions devenues peu à peu inutiles, remembrement des parcelles devenues trop petites pour l'utilisation de machines agricoles, transformation de la plupart des chemins en routes goudronnées. Peu après, d'autres changements sont survenus : arrivée de l'eau courante et de l'électricité, et avec cette dernière l'arrivée progressive de l'électroménager. Tous ces éléments ont profondément modifié toute la structure sociale traditionnelle de la région, en impactant la forme du travail agricole et du travail domestique. La plupart des activités durant lesquelles on pratiquait le parler local ont peu à peu disparu. Ainsi l'usage des parlers locaux a lentement commencé à se restreindre de plus en plus, car ils n'étaient plus pratiqués qu'occasionnellement. Ce phénomène est observé dans plusieurs cas de langues en danger (Hagège, 2000, p. 129-130). Aujourd'hui, beaucoup d'habitants tendent à faire

correspondre ces deux mondes, l'ancien (celui d'avant la guerre) et le « moderne », avec les langues. Le « patois », langue généralement apprise avant la guerre, est la langue de l'ancien monde, des activités disparues, de l'enfance ; le français est la langue de la « modernité ».

1.4. L'exode rural

En partie suite à cette industrialisation et « modernisation », la région du Croissant a subi un très fort exode rural. Un grand nombre de communes ayant vu leur population divisée par deux ou trois entre 1945 et aujourd'hui¹³. La mécanisation de l'agriculture a entraîné une chute de la demande en main-d'œuvre dans le secteur primaire dans la région. Les secteurs secondaires et tertiaires ayant été très peu développés, la plupart des métayers et des enfants de propriétaires ou d'artisans ont été contraints de quitter la région pour chercher du travail ou faire des études supérieures ailleurs. Ainsi la population du Croissant est aujourd'hui vieillissante¹⁴.

Ce phénomène a eu un très grand impact sur le maintien de la langue. Les jeunes générations ayant quitté la région, le lien avec le parler local s'est rompu. Même si certains étaient locuteurs (ce qui était rarement le cas), l'absence d'occasion de pratiquer la langue, ainsi que les mariages avec des non-locuteurs ont largement entravé la transmission de la langue à la génération suivante. Pour les anciennes générations restées sur place, le problème était inverse. Ces personnes maîtrisaient presque toutes la langue, mais avaient de moins en moins de personnes à qui la transmettre.

1.5. Le développement des médias audiovisuels

Le développement des médias audiovisuels a accru la présence de la langue française dans les foyers des habitants du Croissant. « Le bombardement des masses par la radio et la télévision s'exprimant dans l'une ou l'autre des quelques langues de diffusion mondiale (anglais, espagnol, français, portugais) ne peut avoir qu'un rôle délétère pour les langues tribales et régionales qui en sont absentes, et qui se trouvent être celles d'une partie des auditeurs et spectateurs » (Hagège, 2000, p. 134). Ainsi, les locuteurs écoutent/entendent de plus en plus souvent du français au quotidien. Alors qu'avant la Seconde Guerre mondiale, le contact avec la langue française était relativement rare au quotidien, et limité à quelques situations spécifiques, dans la seconde moitié du XX^e siècle, le français est devenu une langue du quotidien, notamment par le biais des médias. Peu à peu, les veillées traditionnelles en « patois » ont cédé la place aux soirées devant la télévision en français.

2. Situation sociolinguistique actuelle

L'une des conséquences de l'évolution historique que nous venons de présenter est la situation linguistique actuelle de la région : les parlers du Croissant sont aujourd'hui extrêmement menacés. Suivant la typologie des types de locuteurs proposée par Austin et Sallabank (2011, p. 49-52), nous pouvons présenter la situation de la manière suivante. Les locuteurs natifs ont presque tous plus de 70 ans ; il s'agit de locuteurs courants (*fluent speakers*). Les locuteurs de la génération suivante (entre 40 et 70 ans) ont une compétence passive de la langue, mais ne la pratiquent pas et ne l'ont a priori jamais pratiquée ; il s'agit de locuteurs terminaux (*terminal speakers*). Enfin, toutes les générations suivantes (personnes de moins de 40 ans) sont presque toutes monolingues français. Les autres types de locuteurs identifiés par Austin et Sallabank (2011) ne semblent pas être attestés dans cette région, ou alors de façon marginale. Ainsi, on compte, parmi la population âgée de plus de 60 ans quelques semi-locuteurs (*semi-speakers*), c'est-à-dire des locuteurs intégrés à la communauté et ayant une maîtrise partielle de la langue. Nous n'avons jamais rencontré ou eu connaissance de l'existence de locuteurs fantôme (*ghost speakers*), c'est-à-dire de locuteurs qui ont une réelle connaissance de la langue mais qui le nient. Il ne semble pas non plus y avoir de néo-locuteurs (*neo-speakers*), c'est-à-dire de non locuteurs natifs ayant acquis volontairement la langue au contact de locuteurs natifs et/ou par le biais de cours. Cela est dû au fait qu'il n'existe pas de programmes ou d'activités de revitalisation linguistique dans le Croissant à l'heure actuelle.

13 Voir *Des villages de Cassini aux communes d'aujourd'hui* (EHESS) : [<http://cassini.ehess.fr/>], consulté le 15 janvier 2019.

14 Voir les statistiques de l'INSEE.

Cette situation sociolinguistique est très différente de celle qui prévalait avant la Seconde Guerre mondiale, où l'immense majorité des locuteurs était bilingue. Ainsi, à Dompierre-les-Églises¹⁵, le parler local était traditionnellement utilisé à la maison, dans les commerces, pendant les foires, dans la rue, lors des travaux agricoles et dans la cour de récréation des écoles primaires, alors que le français était utilisé à l'église, à l'école (en classe), à la mairie ou à la poste. Aujourd'hui, il n'y a plus de commerces dans la commune et la plupart des interactions sont en français, sauf entre personnes âgées qui se connaissent bien.

Contextes d'emploi de la langue locale et du français

Contexte	Avant 1945	Aujourd'hui
Maison	Langue locale	Français (rarement langue locale)
Rue	Langue locale	Français (rarement langue locale)
Magasins	Langue locale	Français (rarement langue locale)
Foires	Langue locale	Français (rarement langue locale)
Travaux agricoles	Langue locale	Français (rarement langue locale)
École (récréation)	Langue locale (parfois français)	Français
École (classe)	Français	Français
Église (prêche)	Français	Français
Mairie	Français	Français
Poste	Français	Français

Par ailleurs, il faut noter que les parlers du Croissant sont des parlers à tradition orale. En effet, il n'existe pas de littérature écrite (à l'exception de quelques textes isolés et relativement récents) ; il n'existe donc pas de canon ou de modèle littéraire¹⁶. Par ailleurs, il n'existe pas non plus de langue « Croissant » littéraire, plus ou moins unifiée, qui pourrait servir pour l'émergence d'une littérature écrite ; chacun parle son propre parler local et les seuls textes existants sont écrits dans des parlers locaux. Par extension, il n'existe pas de langue standard ; ni le parler de Guéret (capitale historique de la Marche) ni le parler du Dorat (capitale traditionnelle de la Basse-Marche) n'ont jamais été reconnus comme des standards (pour ne citer que ces exemples). De plus, il n'existe pas d'orthographe standard et normalisée pour ces parlers. Dans les faits, les rares auteurs de textes utilisent un système graphique plus ou moins phonétique, basé sur les codes orthographiques du français. Quasiment personne n'utilise des graphies basées sur les orthographes normalisées de l'occitan ou du poitevin-saintongeais, car ces dernières sont généralement inconnues dans cette région. Enfin, il n'y a quasiment pas d'enseignement de ces parlers ; la transmission est, traditionnellement, exclusivement familiale. Ce dernier point est une conséquence de l'absence de standard (quel parler enseigner ?), mais également de l'absence de programme de revitalisation linguistique¹⁷.

Malgré la situation assez alarmante, on observe, depuis une petite dizaine d'années, une prise de conscience de la part des locuteurs concernant l'état et l'avenir de leur parler. Ainsi, les locuteurs accueillent généralement avec enthousiasme les initiatives en faveur de leur parler, telles que celles du projet « Les Parlers du Croissant » (Quint et Guérin, 2017). Ce projet vise à documenter (enregistrements et transcriptions) et à étudier (descriptions grammaticales et lexicales, analyses linguistiques, etc.) les parlers de cette aire. Par ailleurs, on constate également des initiatives locales isolées (rédaction de textes, lexiques, etc.), ou encore la création de groupes locaux se réunissant pour élaborer un lexique (Luchapt,

15 Ces informations concernent la commune de Dompierre-les-Églises (Haute-Vienne), mais la situation est similaire dans la majeure partie du Croissant. Seules la Limagne bourbonnaise et une partie du Bocage bourbonnais (c'est-à-dire la région comprise entre Vichy et Montluçon dans l'Allier) présentent une situation un peu différente.

16 De fait, la littérature orale tend également à disparaître. Il est en effet de plus en plus dur de trouver des personnes capables de raconter des contes traditionnels, de chanter des chansons ou de raconter des *nhòrles* (formes d'histoires drôles typiques de l'espace limousin).

17 Mis à part quelques rares initiatives locales.

Châteauponsac), donner des cours de langue (Saint-Agnant-de-Versillat) ou écrire des saynètes ou chansons (Parsac). On constate également l'existence de rencontres réunissant des locuteurs de tout le Croissant, ayant lieu tous les ans en Creuse. Cependant, malgré un engouement grandissant, toutes ces initiatives ont un impact assez limité et ne permettront sans doute pas d'enrayer le processus de disparition progressive de ces parlers.

4. La question de l'identité

Afin de comprendre la situation actuelle des parlers du Croissant, il est important de se pencher sur les questions d'identité. Tous les locuteurs du Croissant, quel que soit leur parler, appellent leur idiome local « patois ». Pour le distinguer, ils rajoutent le nom de la commune ; par exemple, le patois de Dompierre. Lorsqu'ils parlent de leur langue maternelle, les locuteurs (notamment en Marche) la décrivent souvent comme un « patois écorché » (ou un « faux patois »). Cette expression est intéressante car elle illustre bien le sentiment qu'ils en ont, et la place qu'elle occupe dans l'espace sociolinguistique. Ainsi, cela fait écho à une situation de triglossie, c'est-à-dire une situation où trois variétés ou langues coexistent mais occupent des statuts ou des fonctions distinctes (Ferguson, 1959). Le français est clairement la variété haute, considérée comme *la* langue. L'occitan (limousin ou auvergnat) est une variété intermédiaire, considérée comme le patois « légitime ». Le parler local est la variété basse, en situation d'infériorité, considérée comme un sous-patois, un « patois écorché ». Cette analyse est confirmée par la dénomination utilisée par les locuteurs pour désigner les parlers d'oïl (notamment berrichons) limitrophes : « français écorché ». Ainsi, dans ce dernier cas, les locuteurs d'oïl sont vus comme étant dans une situation de diglossie français (H) ~ berrichon (B).

Par ailleurs, les locuteurs n'ont pas d'identité linguistique ou culturelle claire au-delà de la commune. Ils se distinguent clairement par leur appartenance à une commune, voire à un hameau. Ainsi, les locuteurs ont plusieurs expressions pour désigner les habitants d'autres communes. Par exemple, à Dompierre-les-Églises (Haute-Vienne), les habitants de Saint-Sornin-Leulac sont traditionnellement appelés les « *clape-sope* » (lape-soupe), et ceux de Villefavard, les « *saute-clòchier* » (saute-clocher)¹⁸. Les habitants du Croissant se considèrent généralement comme français et limousins (cette appellation faisant référence à la région administrative, non à la province historique), mais ces identités sont très rarement mises en avant ou revendiquées. De plus, les locuteurs de l'ouest du Croissant savent que leur territoire correspond en partie à l'ancienne province de la Marche. Néanmoins, la connaissance de cette partie de l'histoire locale s'est répandue dans les années 1960-1970 avec le développement du tourisme. Il n'existe donc pas d'identité marchoise historiquement présente dans la région.

Bien que les parlers du Croissant forment un continuum linguistique, l'importante variation empêche la reconnaissance d'une communauté linguistique par les locuteurs. En outre, malgré le fait que ces parlers soient clairement à base occitane (Quint, 1996, 1998 ; Guérin, 2019, 2020) et situés dans l'aire linguistique nord-occitane, on observe rarement une reconnaissance d'une identité occitane. On observe même parfois un sentiment négatif, notamment en ce qui concerne l'utilisation de l'orthographe classique de l'occitan, dans laquelle la plupart des locuteurs ne reconnaissent pas leur parler.

Pour résumer, les habitants du Croissant n'ont pas de conscience d'une identité culturelle et linguistique spécifique. Pour la plupart des derniers locuteurs, la pratique du parler local est un fait, et les éléments de leur culture locale sont uniquement des éléments du quotidien. Cette langue et ses pratiques culturelles ne sont que très rarement mises dans une perspective plus large, qui dépasserait le cadre de la commune et des quelques communes limitrophes. Or, la conscience d'identité est clairement un facteur de maintien de la langue. Ainsi, les revendications linguistiques portées par les Bretons, les Corses ou les Basques (pour ne citer que ces exemples) sont liées à une conscience identitaire relativement forte (Hagège, 2000, p. 217-218). L'absence de conscience d'une identité linguistique spécifique de la part des locuteurs du Croissant ne peut pas réellement être considérée comme une cause de disparition de la langue, mais plutôt comme un manque pour ralentir ce processus.

18 Suivant Quint (1991 ; 1996), nous utilisons une graphie basée sur la graphie classique de l'occitan pour transcrire les parlers locaux.

Conclusion

La disparition des parlers du Croissant, à l'instar des autres langues minorisées de France, s'inscrit dans un processus bien plus large de disparition des langues (Hagège, 2000 ; Crystal, 2000 ; Calvet, 2002 ; Austin et Sallabank, 2011). La disparition des parlers du Croissant est due à plusieurs facteurs ayant modifié la culture locale (Crystal, 2000) : politique linguistique de l'État français, rôle de l'école publique, industrialisation et « modernisation », exode rural, développement des médias. Il en a résulté une situation où la langue est souvent peu ou mal considérée par les locuteurs, et réduite à de rares interactions entre locuteurs presque tous nés avant 1945. Malgré une prise de conscience récente et de nombreuses initiatives locales, il semble aujourd'hui difficile d'enrayer le processus de disparition progressive de la langue. En effet, la langue est aujourd'hui au niveau 8b sur l'échelle EGIDS¹⁹, c'est-à-dire presque éteinte : les derniers locuteurs appartiennent aux générations les plus âgées et ils sont si peu nombreux qu'ils ont peu l'occasion de pratiquer la langue entre eux (Lewis et Simons, 2010). En outre, l'étude des questions liées à l'identité des populations locales permet également de mieux comprendre la situation actuelle de ces parlers. Elle permet notamment de mettre en évidence l'existence d'une situation de triglossie intériorisée par les locuteurs et dont résulte une désignation très péjorative de leur langue maternelle : « patois écorché ».

Cet article ayant posé quelques bases pour l'étude sociolinguistique du Croissant, il serait maintenant intéressant d'étudier plus en détail plusieurs aspects, notamment les facteurs ayant entraîné le processus de disparition de la langue ou les questions liées à l'identité linguistique et culturelle. Notre étude se fonde sur des témoignages de locuteurs originaires de plus d'une vingtaine de communes différentes réparties sur tout le Croissant. Il serait intéressant d'étendre cette étude à un plus grand nombre de communes et d'élaborer un questionnaire afin d'obtenir également des données quantitatives. Enfin, on pourrait également s'intéresser plus en détail aux initiatives locales afin de mesurer leur impact sur la revitalisation de la langue.

Références

- AUSTIN Peter K. et SALLABANK Julia (dir.), 2011, *The Cambridge Handbook of Endangered Languages*, Cambridge, Cambridge University Press.
- BRUN-TRIGAUD Guylaine, 1990, *Le Croissant : le concept et le mot. Contribution à l'histoire de la dialectologie française au XIX^e siècle*, Lyon, Centre d'Études Linguistiques Jacques Goudet.
- BRUN-TRIGAUD Guylaine, 1993, *Le parler de Lourdoueix-Saint-Michel (Indre)*, Guéret, Mémoires de la Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse.
- CALVET Louis-Jean, 1999, *La guerre des langues, et les politiques linguistiques*. Paris, Hachette Littératures.
- CALVET Louis-Jean, 2002, *Linguistique et colonialisme : Petit traité de glottophagie*, Paris, Payot.
- CERTEAU Michel de, JULIA Dominique et REVEL Jacques, 2002, *Une politique de la langue. La Révolution française et les patois : l'enquête de Grégoire*, Paris, Gallimard.
- CRYSTAL David, 2000, *Language Death*, Cambridge, Cambridge University Press.
- FERGUSON Charles A, 1959, « Diglossia », *Word* n°15/2, p. 325-340.
- GUÉRIN Maximilien, 2019, *Grammaire du parler marchois de Dompierre-les-Églises (Haute-Vienne)*, Paris, L'Harmattan.
- GUÉRIN Maximilien, 2020, « Les paradigmes de conjugaison en marchois (Croissant limousin) : entre Oc et Oil », in Jean-François Courouau & David Fabié (dir.), *Fidelitats e dissidèncias. Actes del XIIⁿ Congrès de l'Associacion internacionala d'estudis occitans*, Toulouse, SFAIEO, p. 215-225.
- HAGÈGE Claude, 2000, *Halte à la mort des langues*, Paris, Odile Jacob.
- LEWIS M. Paul et SIMONS Gary F., 2010, « Assessing endangerment: Expanding Fishman's GIDS », *Revue Roumaine de Linguistique*, Vol. LV, n°2, p. 103-120.
- MIETZKE Stephan, 2000, *Isoglossenverschiebungen im Croissant. Von der monodimensionalen Sprachgeographie zur pluridimensionalen Mikrodialektologie*, Kiel, Westensee Verlag.
- MOULIN Anne, 1994, *Les Maçons de la Creuse : les origines du mouvement*, Clermont-Ferrand, Institut d'études du Massif central.

¹⁹ Expanded Graded Intergenerational Disruption Scale (échelle graduée de perturbation intergénérationnelle étendue).

- NADAUD Martin, 1895, *Mémoires de Léonard, ancien garçon maçon*, Bourgneuf, A. Duboueix.
- NEVEU Franck, 2011, *Dictionnaire des sciences du langage* (2^e édition revue et augmentée), Paris, Armand Colin.
- QUINT Nicolas, 1991, *Le parler marchois de Saint-Priest-la-Feuille (Creuse)*, Limoges, La Clau Lemosina.
- QUINT Nicolas, 1996, *Grammaire du parler occitan nord-limousin marchois de Gartempe et de Saint-Sylvain-Montaigut (Creuse) : Étude phonétique, morphologique et lexicale*, Limoges, La Clau Lemosina.
- QUINT Nicolas, 1998, « Aperçu d'un parler occitan de frontière : le marchois », *Bulletin de l'Association Internationale d'Études Occitanes*, n°14, p. 126-134.
- QUINT Nicolas et Guérin Maximilien, 2017, « Les parlers du Croissant : une aire de contact entre oc et oïl », *XII^e Congrès de l'Association Internationale d'Études Occitanes*, Albi, 10-15 juillet.
- RONJAT Jules, 1913, *Essai de syntaxe des parlers provençaux modernes*, Mâcon, Protat.
- TILLINGER Gábor, 2013, *Entre oïl, oc et francoprovençal – différences lexicales dans la zone d'interférence appelée « Croissant » d'après les atlas linguistiques de la France*, Thèse de sciences du langage, dir. Sándor Kiss, Université de Debrecen.